



TERRITOIRE DE LA MARTINIQUE
COMMUNE DE

FRANÇOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

2ème modification simplifiée

Agence de Développement Durable
d'Urbanisme et d'Aménagement de Martinique

PLU approuvé par le
Conseil Municipal
du 11/07/2019

Echelle: 1/5 000
Date: Juillet 2021

Visa du Maire

	Emplacements réservés		Programmes de logements
	Espaces boisés		Élément végétal protégé au titre de l'article L'123-1-7 du code de l'urbanisme
	Plan d'eau la Manzo		Élément du bâti protégé au titre de l'article L'123-1-7 du code de l'urbanisme
	Limite de section		Création de cheminements piétons
	points de vue		Aménagement d'espace public
	Espaces paysagers à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L 151-23 du C de U		

	U1, U1a		A1
	U2		A2
	U3, U3a		1AU
	U4, U4a		1AUh
	U5		2AU
	U6		N1
	UE, UEa, UE1		N2
	UP		N3, N3e
	US		

